

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Nomination des représentants des Collectivités Membres de l'Agence France Locale (AFL)

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la communauté de communes La Grandvallière en date du 7 octobre 2025,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 21 avril 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **DE DESIGNER Tanguy CUBY**, en sa qualité de **Président**, en tant que représentant titulaire de **la communauté de communes la Grandvallière** et **Mme BELLETINI Sylvie**, en sa qualité de **délégué communautaire**, en tant que représentant suppléant de **La communauté de communes la Grandvallière** à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
2. **D'AUTORISER** le représentant titulaire ou suppléant de **la Grandvallière** ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
3. **D'AUTORISER le Président** à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Désignation d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

VU l'adhésion antérieure de la Communauté de Communes la Grandvallière au CNAS par délibération du 15 février 2011,

VU le renouvellement du mandat, Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il convient de désigner à nouveau un délégué élu au CNAS ainsi qu'un délégué agent,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mr CUBY Tanguy, délégué élu et Mme CHRISTMANN Leslie, délégué agent pour représenter la Communauté de Communes la Grandvallière, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

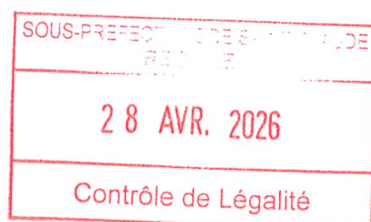
OBJET : DESIGNATION d'un REPRESENTANT au Collège Louis Bouvier

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes La Grandvallière au Collège Louis Bouvier de Saint Laurent en Grandvaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame FICHOT Christine pour représenter la Collectivité au Collège Louis Bouvier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut un vice-président à signer tous documents se rapportant à cette désignation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Représentants Centrales Villageoises

Le Président explique que vu le renouvellement de mandat, il convient de désigner à nouveau un titulaire et un suppléant, représentants pour la Communauté de Communes La Grandvallière dans le cadre des centrales villageoises,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DESIGNÉ :

- Monsieur CAPELLI Marc, titulaire
- Monsieur BENOIT Michel, suppléant

Représentants de la Communauté de Communes pour les centrales villageoises

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut un vice-président à signer tous documents se rapportant à cette désignation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : ELECTIONS DES DELEGUES AU SICTOM
Annule et remplace la délibération précédente pour erreur de retranscription

Suite aux désignations effectuées dans chaque commune membre de la Communauté de communes La Grandvallière, les délégués représentant la Collectivité au SICTOM sont les suivants :

Communes	Titulaire	Suppléant
Chaux du Dombief	FRANCOIS Marine	DECONFIN GENESTE Zélie
Fort du Plasne	MEDIGUE Fabien	JACQUEMIN-VERGUET Christine
Grande Rivière Château	GEORGES Armand	BURLET Christelle
Lac des Rouges Truites	CASTRE Bernard	COL Méline
La Chaumusse	BAUDURET Bertrand	ZSITKO Laurence
Nanchez	DUPRE Michel	BONNOT Richard
Saint Laurent en Grandvaux	LAVILLE Etienne	COMTE Cécric
Saint Pierre	PERROT Aurélien	JUVENETON Sylvie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE cette désignation

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE
certifie exécutoire le présent acte en application
de l'article 1^{er} de la loi N° 82623 du 22 juillet 1982
Déposé à la préfecture le ...04.10.2026...
Le Président

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Désignation de délégués au Parc Naturel du Haut-Jura - Grand cycle de l'eau et de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe (HVAO)

Le Président explique qu'il convient de désigner 3 délégués et 3 suppléants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** délégués titulaires suivants :
 - MICHELLI Patricia
 - CHABOD Virginie
 - SCHIAVONI Laure
- **DÉSIGNE** les délégués suppléants suivants :
 - POIBLANC Pascal
 - BAUDRET Jean-Claude
 - CAMUS Didier

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut un vice-président à signer tous documents se rapportant à cette désignation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme.



Le Président

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Désignation du représentant sein de la Société Publique Locale « AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE »

Vu la délibération de l'EPCI du 26 mars 2024

La SPL AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE a pour objet, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires, d'accompagner le maintien et le développement économique du territoire et d'assurer la promotion économique.

L'AER BFC développe une offre de service compatible avec les attentes du tissu économique régional et les responsabilités conférées à la Région et aux EPCI par la loi NOTRe. Elle a vocation à intervenir en subsidiarité par rapport aux acteurs territoriaux existants.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire
- Promouvoir et accompagner l'innovation et la transition écologique
- Soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins
- Promouvoir l'attractivité économique de la région

L'ensemble de ces missions est porté dans une approche transverse, dans la mesure où chaque entreprise doit être considérée dans le contexte de la filière, du cluster...dans lequel elle évolue et dans le territoire et l'écosystème dans lequel elle s'inscrit.

La communauté de communes la Grandvallière, étant compétente en matière de développement économique est actionnaire de la SPL AER.

La SPL AER BFC est administrée par un Conseil d'administration composé de dix-huit administrateurs au plus, les sièges étant répartis entre les collectivités actionnaires et en proportion du capital détenu respectivement par chaque établissement public de coopération intercommunale. Il est prévu que si le nombre de sièges au Conseil d'administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital, celles-ci seront réunies en assemblée spéciale, où un siège au moins leur étant réservé. L'assemblée spéciale désigne, parmi les élus de ces collectivités territoriales ou

groupements, les représentants communs qui siègeront au conseil d'administration en application de l'article L. 1524-5 du CGCT et des statuts de la SPL.

Considérant l'intérêt pour l'établissement public de coopération intercommunale de la communauté de communes la Grandvallière d'acquiescer une action au capital de la SPL AER BFC,

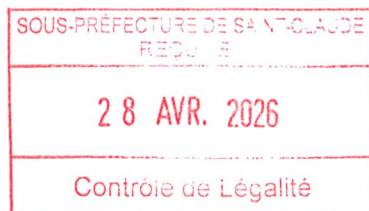
Il est proposé aux conseillers communautaires

- De désigner en qualité de représentant de communauté de communes la Grandvallière à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale ;
- Et le cas échéant au Conseil d'Administration, s'il est désigné à cet effet par l'Assemblée Spéciale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE Monsieur POIBLANC Pascal**, en qualité de représentant de communauté de communes la Grandvallière à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale ;
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut un vice-président à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

**OBJET : DELEGUES au PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA
Charte et SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) –**

Vu la délibération du 15 juillet 2020

Vu la délibération du 27 juillet 2021

Vu la délibération du 22 novembre 2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **A ÉLUS** en qualité de délégués au Parc Naturel Régional du Haut-Jura :

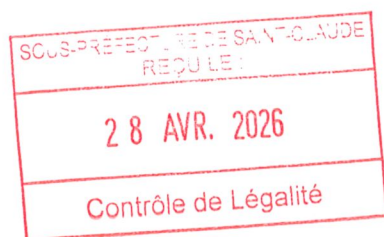
○ **DELEGUES TITULAIRES**

SAILLARD David
BAUDURET Cloé
CUBY Tanguy

○ **DELEGUES SUPPLEANTS**

DAUBIGNEY Anthony
BENOIT Michel
SERVANT Alain

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 05 MAI 2026	Nombre de membres présents :	26
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

BJET : Désignation du Comité de programmation LEADER

Le Président rappelle qu'en juillet 2022, le Parc naturel régional du Haut-Jura a déposé, à l'échelle du Pays du Haut-Jura, une candidature pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de développement au titre de LEADER 2023-2027.

Par délibération votée en Assemblée permanente des 25 et 26 janvier 2023, la Région a retenu le Pays du Haut-Jura comme groupe d'action locale (GAL) porteur d'une démarche LEADER sur la programmation 2023-2027 et a approuvé la dotation d'une enveloppe financière de 2 millions d'euros de crédits LEADER.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) est un ensemble de partenaires publics et privés chargés de la mise en œuvre de la stratégie de développement.

Il s'appuie sur un **Comité de programmation** qui élabore une procédure de sélection transparente et non discriminatoire des projets qui lui seront soumis au titre d'un financement LEADER et statue sur ces projets au regard de leur cohérence avec la stratégie du territoire.

Il est force de proposition pour ajuster la maquette financière, solliciter des modifications de fiches actions pour ajuster la stratégie. Il suit l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie et peut proposer des actions visant à atteindre les objectifs de réalisation. Il se réunit en moyenne 3 fois par an.

Mr le Président expose qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Communauté de Communes La Grandvallière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** Monsieur CHARNU Clément comme membre titulaire et Madame FICHOT Christine comme membre suppléant pour représenter la collectivité au Comité de programmation LEADER
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou à défaut un vice-président à signer tous documents se rapportant à cette désignation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Désignation d'un représentant à la Société Publique Locale (SPL) Terre d'Émeraude Tourisme

M. le Président informe que la Communauté de Communes La Grandvallière participe à la Société Publique Locale « Terre d'Émeraude Tourisme ».

La SPL « TERRE D'ÉMERAUDE TOURISME », ayant un statut de Société Anonyme soumise au Code du Commerce et des Sociétés, sera constituée avec un capital social de départ de 100 000 euros. La répartition du capital social et des actions sera la suivante :

ACTIONNAIRES	CAPITAL	POURCENTAGE
CC Terre d'Émeraude Communauté	99 800 €	99,8 %
CC Champagnole Nozeroy Jura	100 €	0,1 %
CC La Grandvallière	100 €	0,1 %
TOTAL	100 000 €	100 %

La Société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, dans le respect de leurs compétences et selon convention annuelle ou pluriannuelle, d'une part :

- d'assurer la promotion, la communication et la valorisation des sites touristiques communs aux actionnaires de la Société, en cohérence avec les partenaires du développement touristique départemental et régional ;

D'autre part et sur le territoire de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté :

- d'assurer les fonctions d'accueil et d'information des touristes sur le territoire ;
- d'assurer la promotion touristique du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté, en cohérence avec les partenaires du développement touristique départemental et régional ;
- de contribuer sur le territoire à la coordination des divers partenaires locaux du développement touristique ;
- d'être consultée par les collectivités locales pour des expertises sur des projets touristiques ou des projets d'équipements collectifs à vocation touristique ;
- d'assurer l'animation touristique.
- en outre, elle pourra également être chargée, selon une convention annuelle ou pluriannuelle d'objectifs et de moyens :

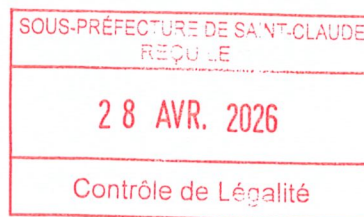
- de mettre en valeur le territoire en développant et en exploitant tous produits et événements à vocation touristique ;
- de contribuer au développement, à la coordination et à la promotion de toute action concourant au rayonnement touristique de ces actionnaires ;
- d'organiser des manifestations culturelles.

Mr le Président explique qu'il convient de désigner un représentant à la SPL Terre d'Emeraude Tourisme pour représenter La Grandvallière

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE DESIGNER** Monsieur CHARNU Clément comme représentant à l'assemblée à la Société Publique Locale (SPL) Terre d'Emeraude Tourisme

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : DESIGNATION d'un REPRESENTANT à JURA NORDIQUE

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes La Grandvallière à JURA NORDIQUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNNE Monsieur BENOIT Michel pour représenter la Collectivité à Jura Nordique.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 5 MAI 2026	Nombre de membres présents :	26
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Délégations du conseil communautaire au Bureau communautaire

Monsieur le Président expose que Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (C.G.C.T.), le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1 - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2 - de l'approbation du compte administratif,
- 3 - des dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté communes à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. portant sur les dépenses obligatoires à inscrire au budget,
- 4 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de communes,
- 5 - de l'adhésion de la Communauté de communes à un établissement public,
- 6 - de la Délégation de la gestion d'un Service Public (D.S.P.),
- 7 - des dispositions portant orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 07 avril 2026 relative à l'élection du Président,

Vu la délibération du 07 avril 2026 relative à la composition du Bureau,

Vu la délibération du 07 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents,

Le conseil communautaire a donné délégations au Président ; il convient dans un souci de bonne gestion de donner délégations au bureau communautaire. Il est proposé de donner délégations au bureau dans les domaines suivants :

- De fixer les tarifs au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal et qui ne sont pas la contrepartie d'un service rendu (eau, assainissement, ...),
- Les renouvellements de convention et contrats dans le respect des crédits inscrits au budget,
- Les demandes de subventions récurrentes dans le respect des crédits inscrits au budget,
- Le renouvellement de cotisations dans le respect des crédits inscrits au budget,
- Les demandes de modifications statutaires
- Les demandes de financements des travaux dans le respect des crédits inscrits au budget,
- Les Créances douteuses et provisions sur impayées
- La création et la transformation des emplois
- Adopter le règlement intérieur des différents services communautaires,
- Approuver toutes conventions à intervenir avec les organismes dans le respect des crédits inscrits au budget,
- Procéder au renouvellement de l'adhésion aux associations dont la communauté de communes est membre

Il est précisé que l'ensemble des délibérations prises par le bureau en application de ces délégations, fera l'objet d'un compte rendu à chaque réunion du conseil communautaire et que lesdites délibérations seront soumises aux mêmes règles que les délibérations du conseil communautaire portant sur les mêmes objets notamment en matière de publication et de contrôle de légalité (article L2122-23 du CGCT).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition du Président

DELEGUER au Bureau communautaire, pendant toute la durée de leurs mandats, les délégations ci-dessus

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 05 MAI 2026	Nombre de membres présents :	26
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Modification de statuts : Changement de composition du bureau de la Communauté de Communes

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7 et suivants

Vu la délibération en date du 2023 sur les statuts de la Communauté de communes la Grandvallière fixant la composition du bureau communautaire,

Vu la délibération 7 avril 2026 du Conseil Communautaire portant sur la détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau ;

Vu la délibération du 7 avril 2026 du Conseil Communautaire portant sur l'élection des Vice-Présidents et membres du bureau ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ce cadre, de modifier la composition du bureau afin de renforcer la représentation des communes au sein de l'exécutif communautaire,

Il est proposé la nouvelle composition suivante :

- 1 Président
- 4 vice-présidents
- 7 membres

Il est proposé de modifier l'article 6 des statuts.

Article 6 : Bureau de la communauté de Communes – Article initial

Le Conseil désignera en son sein, un bureau composé de

- 1 président
- 4 vice-présidents
- 6 membres

Le conseil peut déléguer au bureau le règlement de certaines affaires dont il fixe les limites Le conseil pourra créer des commissions dont il fixera des compétences.

Article 6 : Bureau de la communauté de Communes – Article modifié

Le Conseil désignera en son sein, un bureau composé de

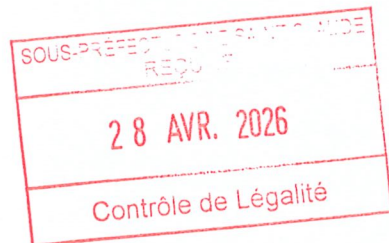
- 1 président
- 4 vice-présidents
- 7 membres

Le conseil peut déléguer au bureau le règlement de certaines affaires dont il fixe les limites Le conseil pourra créer des commissions dont il fixera des compétences.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle composition du bureau communautaire
- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Il est proposé d'augmenter le taux de TF bâti, le taux de TF non bâti, le taux de la taxe d'habitation secondaire et de CFE de 1%

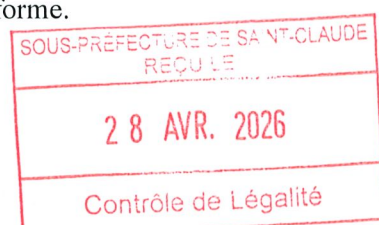
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, 21 voix pour et 6 voix contre

DÉCIDE le taux de TF bâti, le taux de TF non bâti, le taux de la taxe d'habitation secondaire et de CFE de 1%, soit :

	TAUX 2025	TAUX 2026
Taxe foncière (bâti)	4.89 %	4.94%
Taxe foncière (non bâti)	6.94%	7.01%
Taxe d'habitation additionnelle	8.50%	8.58%
Cotisation Foncière des Entreprises	18.40 %	18.58%

CHARGE Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du Grandvaux

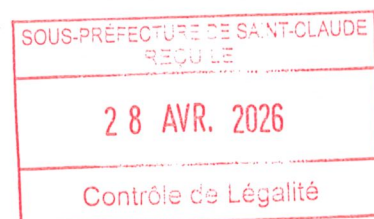
Mr le Président explique que l'association « Les Amis du Grandvaux » a fait parvenir une demande de subvention pour fêter, via un programme d'animations, les 50 ans d'existence de l'association.

Il est proposé de verser une subvention de 1000€ à l'association Les Amis du Grandvaux pour fêter, via un programme d'animations, les 50 ans d'existence de l'association.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1000€ à l'association Les Amis Du Grandvaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

**OBJET : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGERES
POUR L'ANNÉE 2026**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1520 et suivants,

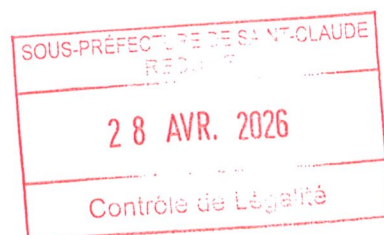
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE de conserver pour 2026 le même taux de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères soit :

Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 : **9.95 %**

CHARGE Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**2026 - 066 (a)
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 05 MAI 2026	Nombre de membres présents :	26
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Désignation des membres des Commissions Communautaires

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du Conseil communautaire, de préparer les dossiers en commissions,

Monsieur le Président, propose de procéder à une nouvelle désignation des membres au sein des commissions existantes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PROCEDE** à la désignation des Membres dans les différentes commissions communautaires comme suit :

CHARNU Clément (1^{er} Vice-président)

Commission « TOURISME – AMENAGEMENT de l'ESPACE »

BAUDURET Cloé
CHABOD Virginie
DAUBIGNEY Anthony
MARTIN SUZY
PIRON Hervé
RICHARD Jean
ROUX Damien

SAILLARD David (2^{ème} Vice-président)

Commission « EMIG – CULTURE ET COMMUNICATION »

CAMUS DIDIER
CHABOD Virginie
DURAFOUR Sophie
FENOY Isabelle
FICHOT Christine
MARTIN Suzy
MENIGOZ Mathieu

POIBLANC Pascal (3^{ème} Vice-président)**Commission « Industrie, Commerce, Artisanat, Gestion du Patrimoine et Travaux »**

BAUDURET Jean-Claude
 BELLETINI Sylvie
 BENOIT Michel
 CAMUS Didier
 CHABOD Virginie
 COMTE Cédric
 MENIGOZ Mathieu
 PIRON Hervé
 ROUX Damien
 SAILLARD David
 SERVANT Alain

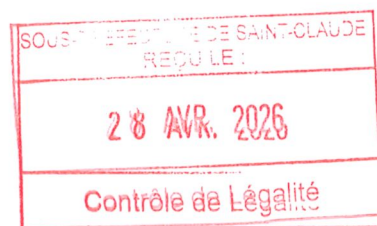
MICHELLI Patricia (4^{ème} Vice -président)**Commission « E.H.P.A.D. – SERVICE AUX PERSONNES »**

BAUDURET Cloé
 BELLETINI Sylvie
 CAMUS Didier
 CHABOZ Virginie
 FICHOT Christine
 MARTIN Suzy
 VIGNERON Louise

CUBY Tanguy (Président)**Commission « ACCESSIBILITE »**

BENOIT Michel
 CHARNU Clément
 MICHELLI Patricia
 POIBLANC Pascal
 SERVANT Alain

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
 Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 25

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Centre Culturel du Grandvaux - Modification des tarifs pour l'année 2026-2027

Monsieur Le Président rappelle qu'il convient de déterminer les tarifs du Centre Culturel pour la rentrée 2026-2027 et propose les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2026-2027 :



Modalités concernant la facturation

La facturation des cours est forfaitaire et due par année scolaire. A l'exception d'une première inscription qui peut être arrêtée au terme du 1er semestre, l'élève s'engage pour toute l'année scolaire : toute année commencée sera intégralement due. Ne seront donc prises en compte que les démissions relevant d'un cas de force majeure, à savoir : longue maladie, accident ou déménagement hors du territoire (présentation d'une pièce justificative obligatoire).

Cette facturation est calculée en 4 paiements par la Communauté de communes.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

HABITANTS DE LA CC						
Moins de 26 ans			A partir de 26 ans			
1er membre	2ème membre ou 2ème instrument	3ème membre	1er membre	2ème membre ou 2ème instrument	3ème membre	
Instrument + FM et/ou pratique collective	330	280	230	443	393	343
Instrument seul	450	400	350	624	574	524
Eveil ou atelier dont yoga rythme	113	1er membre - 50€	1er membre - 100€	131	1er membre - 50€	1er membre - 100€
Atelier théâtre enfant	280					
Atelier théâtre ado et adulte	378			415		
Atelier Arts Plastiques 1h00 (enfant)	186					
Atelier Arts Plastiques 1H15 (adulte)	234			253		
Yoga 1h15 (adulte)	295			320		
Location mensuelle*	20			20		
Frais de 1ère inscription	29			30		

EXTERIEURS DE LA CC						
Moins de 26 ans			A partir de 26 ans			
1er membre	2ème membre ou 2ème instrument	3ème membre	1er membre	2ème membre ou 2ème instrument	3ème membre	
Instrument + FM et/ou pratique collective ou instrument seul	647	597	547	853	803	753
Eveil ou atelier dont yoga rythme	222			338	1er membre - 50€	1er membre - 100€
Atelier théâtre enfant	298					
Atelier théâtre ado et adulte	409			445		
Atelier Arts Plastiques 1h00 (enfant)	204					
Atelier Arts Plastiques 1H15 (adulte)	251			272		
Yoga 1h15 (adulte)	317			343		
Location mensuelle*	20			20		
Frais de 1ère inscription	29			30		

Manuels de formation musicale :

Les manuels d'apprentissage seront refacturés aux élèves à prix coûtant.

Conditions d'inscription et de paiement :

L'inscription au Centre Culturel est annuelle et ne peut être effectuée que par les parents ou un élève majeur.

Les frais d'inscription annuels sont dus dans leur totalité y compris si l'élève démissionne en cours d'année.

La facturation est établie en 4 fois, à terme échoir, au moment de l'inscription.

Les factures sont à régler dans la limite du délai notifié auprès du Trésor Public.

Le prélèvement automatique mensuel est requis aux familles.
L'autre possibilité est une facturation trimestrielle à terme échoir.

Toute réinscription ou inscription d'un autre membre de la famille (père, mère, enfant) est conditionnée au règlement complet des frais d'inscription de l'année précédente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre

DECIDE d'accepter l'application des tarifs mentionnés ci-dessus pour l'année 2026-2027 en appliquant une augmentation de 3%

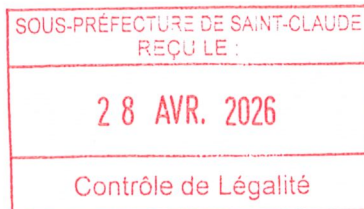
D'ACCEPTER la modification des conditions de paiement et inscription

AUTORISE le Président ou à défaut un Vice-président à signer tout document relatif à ces modifications.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

**OBJET : MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES
2026**

Le président,

INFORME qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

D'une manière générale, les attributions de compensation sont égales aux ressources transférées moins les charges transférées.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des chargées transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation (1 du° du V de l'article 1609 nonies C).

La C.L.E.C.T. établit et vote annuellement un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources. Ce rapport est transmis à chaque commune membre de l'E.P.C.I. qui doit en débattre et le voter avant le 31 décembre de l'année de fusion et par la suite avant le 31 décembre de l'année des nouveaux transferts.

Le Conseil Communautaire communique le montant provisoire des attributions de compensation pour chacune de ses communes membres en s'appuyant sur le rapport de la C.L.E.C.T.

Le Conseil Communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année.

En conséquence, il vous est proposé de notifier aux 8 communes membres, le montant de leurs attributions de compensation provisoires 2026, selon le tableau suivant

Nom de la commune	RG-produits nets de TANB	RG-produits nets de CFE	AL-produits nets de TASCOM	AL-produits nets de CVAE	RG-produits nets d'IFER-SR	Part CPS (Données issues DGCL nov 2021)	Compensation fiscale réduction et création d'établissements (Données issues Etat 1259- 2021)	Total
LA CHAUMUSSE	629.00	4 030.00	0.00	735.00	0.00	42.00	1126.00	6 562.00 €
NANCHEZ	396.00	12 969.00	0.00	13 799.00	0.00	2411.00	1737.00	31 312.00 €
LA CHAUX DU DOMBIEF	264.00	13 819.00	0.00	8 617.00	4632.00	14121.00	7573.00	49 026.00 €
FORT DU PLASNE	7.00	4 596.00	0.00	3 716.00	3368.00	1232.00	853.00	13 772.00 €
GRANDE-RIVIERE CHATEAU	0.00	11 164.00	0.00	6 145.00	6736.00	380.00	2284.00	26 709.00 €
LAC DES ROUGES TRUITES	13.00	3 354.00	0.00	1 025.00	5774.00	224.00	724.00	11 114.00 €
ST LAURENT EN GRANDVAUX	1092.00	52 794.00	47 489.00	45 739.00	5614.00	42683.00	3028.00	198 439.00 €
SAINT PIERRE	27.00	11 284.00	0.00	11 206.00	0.00	1182.00	5655.00	29 354.00 €
Total	2 428.00 €	114 010.00 €	47 489.00 €	90 982.00 €	26 124.00 €	62 275.00 €	22 980.00 €	366 288.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE les montants des attributions de compensation provisoires pour l'année 2026 sur la base du tableau présenté ci-dessus.

MANDATE Madame la Présidente pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires 2026.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,
Vu la délibération, en date du 7 octobre 2025 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la communauté de communes la Grandvallière*

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la communauté de communes La Grandvallière afin la collectivité puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

LE PRESIDENT INFORME QUE LE Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) (ci-après les *Membres*).

Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique :

« Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement.

Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés. »

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;

- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la *Société Territoriale*), société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux Membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la Garantie).

La communauté de communes a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le **7 octobre 2025**.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres

Et, après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** que la Garantie de **la communauté de communes la Grandvallière** est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que **la communauté de communes la Grandvallière** est autorisé(e) à souscrire,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par **la communauté de communes la Grandvallière** auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, **la communauté de communes la Grandvallière** s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jour ouvré ;
 - le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;
- **AUTORISE** le **Président** ou son représentant dument habilité, à signer le ou les engagements de Garantie pris **la communauté de communes la Grandvallière** pendant la durée du mandat
- **AUTORISE** le **Président** à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 05 MAI 2026	Nombre de membres présents :	26
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

**OBJET : CREATION DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
ET DESIGNATION DE SES MEMBRES**

Une commission d'appel d'offres a été créée dans le cadre de la définition des procédures internes en matière de commandes et marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervenant que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dans un souci de transparence, l'intervention d'une commission ad'hoc pour examiner les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est inférieure au seuil européen est souhaitable.

Il est proposé de créer une nouvelle commission ad'hoc en matière de marchés publics, Cette commission ad'hoc, dénommée « Commission des Marchés à Procédure Adaptée » (Commission MAPA) sera convoquée pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe du besoin se situe entre 10 000 € et les seuils européens que ce soit en marchés publics de fourniture, de service ou de travaux.

La Commission MAPA aura pour mission de formuler un avis sur le rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix que le pouvoir adjudicateur devrait opérer.

En aucun cas elle n'attribuera un marché public ou ne se substituera à la Commission d'Appel d'Offres lorsque celle-ci devra se réunir.
Elle n'aura qu'un avis consultatif.

Les offres, ainsi que l'avis consultatif de la Commission de marché seront présentées en conseil communautaire.

La Commission de Marchés à procédure adaptée est une instance à caractère permanent pour toute la durée de la mandature qui sera réunie périodiquement en fonction des besoins.

Il est proposé que les membres de la Commission MAPA soient ceux que le Conseil communautaire a élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission MAPA est présidée par le Président ou par son représentant.

Le Conseil communautaire décide, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la création de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ;

- **DE DESIGNER** comme membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres pour siéger à la Commission des Marchés à Procédure adaptée, outre le Président ou son représentant, Président de droit, soit :

Membres Titulaires :

- Monsieur SERVANT Alain
- Monsieur BAUDURET Jean-Claude
- Monsieur POIBLANC Pascal

Membres Suppléants :

- Monsieur CHARNU Clément
- Monsieur ROUX Damien
- Madame BELLETNI Sylvie

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : TOURISME / Désignation des membres de l'entente OGS

Vu la délibération du 04 Décembre 2018 créant une entente ayant pour objet la mise en œuvre de toutes actions (études, aménagements, ...) ayant pour but la labellisation Grand Site de France du site « Vallée du Hérisson-Plateau des 7 lacs »

VU le renouvellement du mandat, le Président Tanguy CUBY explique qu'il convient de renouveler les membres siégeant dans cette entente,

Le Conseil de Communauté, après délibération, à l'unanimité

DESIGNE les trois membres siégeant au sein de la conférence :

- BAUDURET Cloé
- CHARNU Clément
- MENIGOZ Mathieu

AUTORISE le Président, ou à défaut un vice-président à signer tous documents s'y rapportant

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président explique au Conseil communautaire qu'il convient de constituer une Commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **PROCEDE** à l'élection des Membres de la Commission d'Appel d'Offres qui sera présidée par le Président de plein droit
- **SONT ELUS** :

Membres Titulaires :

- Monsieur SERVANT Alain
- Monsieur BAUDURET Jean-Claude
- Monsieur POIBLANC Pascal

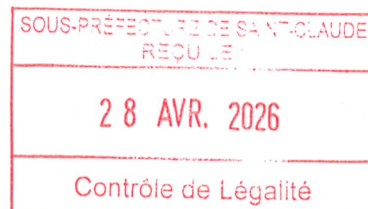
Membres Suppléants :

- Monsieur CHARNU Clément
- Monsieur ROUX Damien
- Madame BELLETINI Sylvie

En cas d'absence, Monsieur le Président, sera représenté par Monsieur David SAILLARD

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.



Le Président,
CUBY Tanguy



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage : 05 MAI 2026	Nombre de membres présents :	26
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : Désignation de deux délégués au Syndicat Mixte du Haut Jura

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

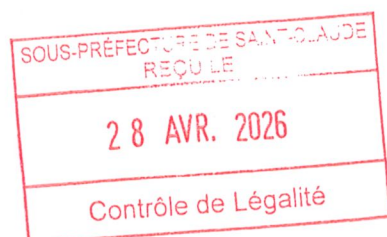
- DECLARE ÉLUS en qualité de Délégués au Syndicat mixte du Haut Jura:

- **Monsieur RICHARD Jean**
- **Monsieur POIBLANC Pascal**

Représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Haut Jura

- AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut un vice-président à signer tous documents se rapportant à cette désignation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025 – Budget principal
Annule et remplace la délibération du 10 mars 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le Compte Financier Unique de la communauté de communes de Grandvallière ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

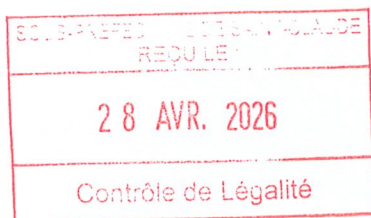
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 285 765.22	2 664 793.64	4 950 558.86
	Recettes réalisées	B	172 537.28	2 852 426.46	3 024 963.74
	Restes à réaliser	C	1 034 589.08	0.00	1 034 589.08
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 216 416.74	3 193 228.42	5 409 645.16
	Dépenses réalisées	E	601 806.19	2 569 174.96	3 170 981.15
	Restes à réaliser	F	1 263 644.17	8 404.10	1 272 048.27
Différences titres/mandats	Solde des réalisations	G=B-E	-429 268.91	283 251.50	-146 017.41
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs reportés	H	-88 021.48	563 434.78	475 413.30
Solde de clôture	Excédent / déficit	G+H	-517 290.39	846 686.28	329 395.89
Différence RAR	Restes à réaliser	I=C-F	-229 055.09	0.00	-237 459.19
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	-746 345.48	846 686.28	100 340.80

Monsieur Le Président ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 26 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Président ou à défaut un vice-président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE - Budget principal

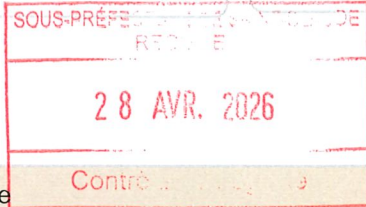
22/04/2026 09:45 Page 1 / 2

Présentation	Votes
Présenté par le Président, A Chaux du Dombief, le 21/04/2026 Le Vice-président, CHARNU Clément	Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Nombre de suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération
 Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A Chaux du Dombief, le 21/04/2026

Les membres du Conseil Communautaire,



Date de convocation : 13/04/2026

Signataire	Contrôle
BAUDURET Chloé	
CRETIN Christian	
MENIGOZ Mathieu	
CUBY Tanguy	
ROUX Damien	
RICHARD Jean	
MICHELLI Patricia	
BAUDURET Jean Claude	
VIGNERON Louise	
CHARTON Jean Jacques	
SERVANT Alain	
CHABOD Virginie	
CAPELLI Marc	

ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE - Budget principal

22/04/2026 09:45

Page 2 / 2

Signataire	
SAILLARD David	
DURAFOUR Sophie	
DAUBIGNEY Anthony	
CAMUS Didier	
BELLETINI Sylvie	
POIBLANC Pascal	
SCHIAVONI Laure	
CHARNU Clément	
FENOY Isabelle	
PIRON Hervé	
FICHOT Christine	
COMTE Cédric	
BENOIT Michel	
MARTIN Suzy	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026
Date d'affichage : 05 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2025 – Budget annexe
Annule et remplace la délibération du 10 mars 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le Compte Financier Unique de la communauté de communes de Grandvallière ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
	Libellé	Code	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	271 266.40	491 266.40	762 532.80
	Recettes réalisées (1)	B	0.00	2 710.00	2 710.00
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	260 633.00	510 633.80	771 266.80
	Dépenses réalisées (1)	E	2 710.00	2 710.00	5 420.00
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 710.00	0.00	-2 710.00
Résultats antérieurs reportés (+/-)	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-10 633.40	19 367.40	8 734.00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-13 343.40	19 367.40	6 024.00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit (résultat cumulé)	G + H + I	-13 343.40	19 367.40	6 024.00

Monsieur Le Président ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 26 voix pour

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 - budget annexe
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président ou à défaut un vice-président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Le Président,

Tanguy CUBY



ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE - ZA Les Dadonins

22/04/2026 09:47

Page 1 / 2

Présentation	Votes
Présenté par le Présidente, A Chaux du Dombief, le 21/04/2026 Le Vice-président, CHARNU Clément	Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 25 Nombre de suffrages exprimés : 26
Déléberation	Pour : 26 Contre : 0
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire. A Chaux du Dombief, le 21/04/2026	Abstention : 0
Les membres du Conseil Communautaire,	Date de convocation : 13/04/2026
	
Signataire	
BAUDURET Chloé	
CRETIN Christian	
MENIGOZ Mathieu	
CUBY Tanguy	
ROUX Damien	
RICHARD Jean	
MICHELLI Patricia	
BAUDURET Jean Claude	
VIGNERON Louise	
CHARTON Jean Jacques	
SERVANT Alain	
CHABOD Virginie	
CAPELLI Marc	

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA GRANDVALLIERE - ZA Les Dadonins

22/04/2026 09:47 Page 2 / 2

Signataire	
SAILLARD David	
DURAFOUR Sophie	
DAUBIGNEY Anthony	
CAMUS Didier	
BELLETINI Sylvie	
POIBLANC Pascal	
SCHIAVONI Laure	
CHARNU Clément	
FENOY Isabelle	
PIRON Hervé	
FICHOT Christine	
COMTE Cédric	
BENOIT Michel	
MARTIN Suzy	

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres votants : 27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : EHPAD – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025

Annule et remplace la délibération du 10 mars 2026

Après s'être fait présenter l'ERRD 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé l'ERRD de l'exercice 2025,

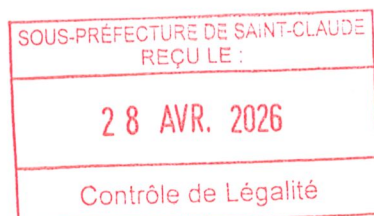
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé l'ERRD de l'exercice 2025,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget EHPAD.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jours, mois et l'an que ci-dessus,
Pour extrait conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 21 avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CUBY Tanguy.

Date de convocation : 13/04/2026	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	26
	Nombre de membres votants :	27

Présents : BAUDURET Cloé, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, CRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

Absents excusés : CHARTON Jean-Jacques

Absents :

Ont donné pouvoir : CHARTON Jean-Jacques à SERVANT Alain

Secrétaire de séance : SERVANT Alain

OBJET : EHPAD – Affectation des résultats de fonctionnement 2025 pour les sections hébergement, dépendance et soins – Annule et remplace la délibération du 10 mars 2026

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Tanguy CUBY,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) 2025 de « l'EHPAD Louise Mignot » a dégagé un excédent comptable global de fonctionnement de 60 540,62 € décomposé comme suit :

Section Hébergement :	excédent de	262,46 €
Section Dépendance :	déficit de	47 946,39 €
Section Soins :	excédent de	108 224,55 €

Il convient d'incorporer **les résultats antérieurs cumulés** répartis comme suit :

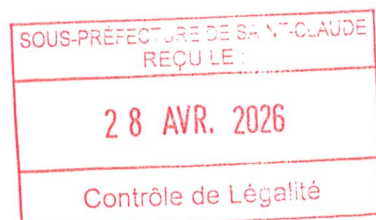
Section Hébergement :	déficit de	18 250,97 €
Section Dépendance :	déficit de	142 659,15 €
Section Soins :	déficit de	93 489,48 €
Soit un	déficit cumulé de	254 399,60 €

Résultats consolidés et affectation en 2026 des résultats 2025 comme suit :

- **L'excédent en Hébergement de 262,46 € sera reporté ainsi :**
262,46 € de report à nouveau déduit du déficit cumulé de 2024 de 18 250,97 € soit un solde débiteur de **17 988,51 €** en 2025 à porter au compte 11934 ;
- **Le déficit en Dépendance de 47 946,39 € sera reporté ainsi :**
47 946,39 € de report à nouveau ajouté au déficit cumulé de 2024 de 142 659,15 € soit un solde débiteur de **190 605,54 €** en 2025 à porter au compte 11934 ;
- **L'excédent en Soins de 108 224,55 € sera reporté ainsi :**
108 224,55 € de report à nouveau déduit du déficit cumulé 2024 de 93 489,48 € soit un solde créditeur de **14 735,07 €** en 2025 à porter au compte 11034 ;

Soit un **déficit cumulé de 193 858,98 €.**

Ainsi délibéré les jours, mois et l'an que ci-dessus,
Pour extrait conforme.



Le Président,

Tanguy CUBY





2026 - 076 (9)

DELIBERATION SUR L'ERRD 2025

Budget Annexe EHPAD Louise Mignot

Annule et remplace la délibération du 10 mars 2026

Séance du 21 avril 2026

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	26
Votants :	26
Nombre de suffrages exprimés	26
VOTES : Pour 26 / Contre 0 / Abstention 0	

Convocation : 13/04/2026

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Mme MICHELLI Patricia, Vice-Présidente de la Communauté de Communes La Grandvallière délibérant sur l'ERRD (Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses) de l'exercice 2025 dressé par M. le Président, après s'être fait présenter l'ERRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite de l'ERRD, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	SECTION D'EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET ANNEXE EHPAD / M22						
Résultats reportés cumulés.....	254 399.60					
Opérations de l'exercice	3 108 433.17	3 168 973.79	40 664.53	62 176.60	3 403 497.30	3 231 150.39
TOTAUX	3 362 832.77	3 168 973.79	40 664.53	62 176.60	3 403 497.30	3 231 150.39
Résultats de clôture		60 540.62		21 512.07		82 052.69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		60 540.62		21 512.07		82 052.69
RESULTATS DEFINITIFS	-193 858.98			21 512.07	-172 346.91	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : BAUDURET Cléo, BAUDURET Jean-Claude, BELLETINI Sylvie, BENOIT Michel, CAMUS Didier, CAPPELLI Marc, CHABOD Virginie, CHARNU Clément, GRETIN Christian, COMTE Cédric, CUBY Tanguy, DAUBIGNEY Anthony, DURAFOUR Sophie, FENOY Isabelle, FICHOT Christine, MARTIN Suzy, MENIGOZ Mathieu, MICHELLI Patricia, PIRON Hervé, POIBLANC Pascal, RICHARD Jean, ROUX Damien, SAILLARD David, SCHIAVONI Laure, SERVANT Alain, VIGNERON Louise

La Vice-Présidente,

MICHELLI Patricia

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-CLAUDE
REÇU LE
28 AVR. 2026

Contrôle de Légalité



390782381
Code FINESS

EHPAD LOUISE MIGNOT
Budget EHPAD

CA 2025
548 ESMS

ARRETE - SIGNATURES 8 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-CLAUDE
RECU LE :
Contrôle de Légalité

Présenté par le Président
A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 21/04/2026.

de Vice - présidente, Patricia Richelli







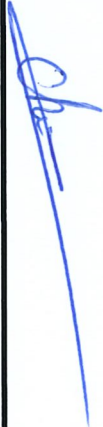



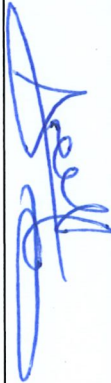
Nombre de membres en exercice	: 27
Nombre de membres présents	: 25
Nombre de suffrages exprimés	: 26
VOTES	
Pour	: 26
Contre	: 0
Abstentions	: 0
Date de convocation : 13/04/2026	

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Saint-Laurent-en-Grandvaux, le 21/04/2026.

Les membres du Conseil Communautaire

CUBY Tanguy	
BAUDURET Cloé	
BAUDURET Jean-Claude	
BELLETTINI Sylvie	

390782381
Code FINESS
EHPAD LOUISE MIGNOT
Budget EHPAD
CA 2025
548 ESMS










BENOIT Michel	
CAMUS Didier	
CAPELLI Marc	
CHABOD Virginie	
CHARNU Clément	
CHARTON Jean-Jacques	
COMTE Cédric	
CRETIN Christian	
DAUBIGNEY Anthony	

390782381
Code FINESS

EHPAD LOUISE MIGNOT
Budget EHPAD

CA
548

2025
ESMS


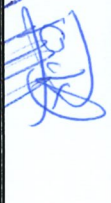


DURAFOUR Sophie	
FENOY Isabelle	
FICHOT Christine	
MARTIN Suzy	
MENIGOZ Mathieu	
MICHELLI Patricia	
RICHARD Jean	
SCHIAVONI Laure	
PIRON H��v��	

390782381
Code FINESS

EHPAD LOUISE MIGNOT
Budget EHPAD

CA
548

2025
ESMS

POIBLANC Pascal	
ROUX Damien	
SAILLARD David	
SERVANT Alain	
VIGNERON Louise	